

ELECTION DES DÉLÉGUÉS DE SERVICE

Le formulaire de dépôt de candidature doit être dûment présenté par l'intéressé, qui doit être membre du Syndicat, et ce formulaire doit être accompagné de la signature d'au moins trois membres du Syndicat travaillant dans l'unité concernée.

Dès réception du formulaire de candidature, le secrétariat du Syndicat lance immédiatement un appel à candidatures dans la circonscription. Le délai accordé pour la soumission de ces candidatures est de dix jours ouvrables, et si d'autres candidats se présentent, des élections formelles sont organisées.

Les scrutateurs établissent alors une liste des candidats dans les cinq jours ouvrables et des élections ont lieu, au moyen d'urnes prévues à cette fin, dans les 20 jours ouvrables qui suivent. Si aucune autre candidature n'est présentée, le candidat initial est déclaré élu.

CERTIFICAT DE CANDIDATURE

Je, soussigné(e):

Nom:.....Prénom:.....

Département/Service:.....Circonscription N°:.....

déclare, par la présente, faire acte de candidature en qualité de délégué(e) de service pour ladite circonscription, pour la période 2002-2004.

Signature:.....

Date:.....

DÉSIGNATION DU CANDIDAT

Les soussigné(e)s désignent par la présente la personne ci-dessus nommée comme candidat(e) aux élections des délégués de service du Syndicat du personnel pour la période 2002-2004:

Nom:..... Circonscription N°:.... Signature:.....

Nom:..... Circonscription N°:.... Signature:.....

Nom:..... Circonscription N°:.... Signature:.....